Image not found or type unknown

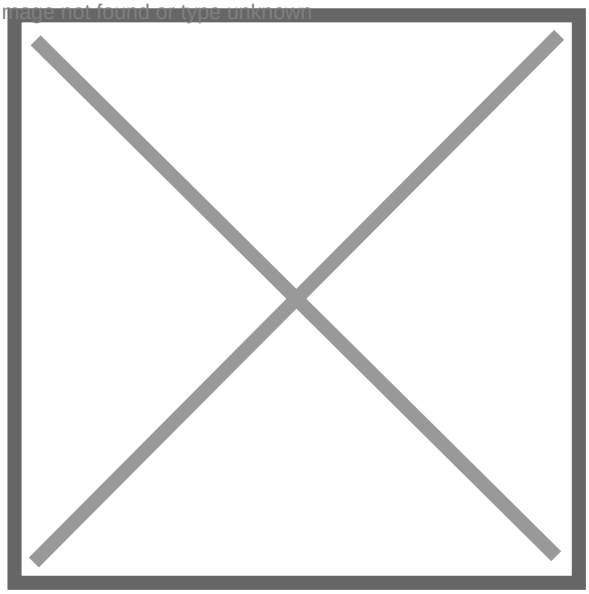

# Double identité noms famille

Par **Loveazay**, le **20/08/2019** à **22:21**

Bonjour,

Pourriez vous me confirmer, ou non, si ma compagne, qui vient de reprendre partiellement son nom de jeune fille après 15 ans de divorce, peut à la fois utiliser encore son nom de mariage et son nom de jeune fille qui figure sur sa nouvelle carte d'identité et sur son passeport ?

Mais elle utilise deux chéquiers différents avec les 2 noms. Risque t'elle des sanctions avec 2 identités différentes ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

J. G.

Par **amajuris**, le **21/08/2019** à **19:28**

bonjour,

votre compagne a toujours conservé, même étant mariée son nom de famille donné par ses parents.

elle utilisait le nom de son mari comme nom d'usage (ce n'est pas une obligation mais une coutume).

il suffit qu'elle vérifie sur sa CNI ou son passeport, c'est toujours son nom de famille qui est mentionné en premier.

mais elle peut continuer à utiliser comme nom d'usage, si son ex-mari l'a autorisée et cela doit être mentionné dans l'acte de divorce.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés